



Règlement du concours de dessins « Le Carnaval à travers le temps, de 1960 à 2060 »

Extrait : Liste des lots

Article 7 : Exposition et prix

Vingt-sept prix seront décernés à l'issue du concours de dessin. Trois prix dans chacune des catégories de participants et pour chacun des 3 thèmes.

A l'issue du choix du jury, les dessins primés seront exposés à la médiathèque Alfred Melon-Dégras du 20 février au 3 mars 2017.

Les lots suivants seront attribués aux gagnants :

Catégorie 1 (CP au CE2)

- Gagnant : un globe terrestre lumineux et un abonnement à la médiathèque Alfred Melon-Dégras
- 2^{ième} et 3^{ième} : un jeu de société et un abonnement à la médiathèque AMD
- 4^{ième} au 6^{ième} : un lot de livres
- 7^{ième} au 9^{ième} : un album jeunesse

Catégorie 2 (CM1 à 6^{ème})

- Gagnant : une tablette numérique 7'' et un abonnement à la médiathèque AMD
- 2^{ième} et 3^{ième} : un jeu de société et un abonnement à la médiathèque AMD
- 4^{ième} au 6^{ième} : un lot de livres
- 7^{ième} au 9^{ième} : Livre bilingue anglais-créole « I am Dominica, mwen sé Donmnik »

Catégorie 2 (5^{ème} à 3^{ème})

- Gagnant : une tablette numérique 10'' et un abonnement à la médiathèque AMD
- 2^{ième} et 3^{ième} : un jeu de société et un abonnement à la médiathèque AMD
- 4^{ième} au 6^{ième} : un lot de livres
- 7^{ième} au 9^{ième} : Livre bilingue anglais-créole « I am Dominica, mwen sé Donmnik »

Les lots gagnés ne pourront être ni négociés, ni échangés contre-valeur par l'organisateur.

Les gagnants autorisent gratuitement l'organisateur à publier sur tout support de communication leurs noms et prénoms.

Les lots sont spécifiques à un rang dans le classement et ne peuvent être attribués à un autre rang. Les lots devront être acceptés tels quels et ne pourront être changés ou remboursés par l'UPEM ou ses partenaires.